

Juillet

- 1 DIMANCHE. — Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.
- 2 Lundi.
- 3 Mardi. — Fondation de Québec par Champlain, 1608.
- 4 Mercredi.
- 5 Jeudi.
- 6 Vendredi.
- 7 Samedi.
- 8 DIMANCHE. — DÉDICACE.
- 9 Lundi.
- 10 Mardi.
- 11 Mercredi.
- 12 Jeudi.
- 13 Vendredi.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.
- 16 Lundi.
- 17 Mardi.
- 18 Mercredi.
- 19 Jeudi.
- 20 Vendredi.
- 21 Samedi.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.
- 24 Mardi.
- 25 Mercredi.
- 26 Jeudi.
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.
- 29 DIMANCHE.
- 30 Lundi.
- 31 Mardi.

Août

- 1 Mercredi.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.
- 6 Lundi.
- 7 Mardi.
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi. — Fête Patronale de S. E. le Cardinal Taschereau, Visiteur et Chancelier Apostolique de l'Université.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.
- 15 Mercredi. — ASSOMPTION.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.
- 22 Mercredi. — Approbation des constitutions du Séminaire de Québec, par Mgr Briand, 1768. — Visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi. — Examen pour le B. de Arts et l'Inscription.
- 28 Mardi.
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.
- 31 Vendredi.

N. B. — 1^o Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat de Arts commencera le 27 août. — Les élèves pensionnaires au Petit et au Grand Séminaire de Québec rentrent le 31 août. — C'est aussi le 31 août que doivent entrer les élèves pensionnaires de l'Université qui suivent les cours de la faculté des Arts à Québec. — La rentrée des Facultés de Droit et de Médecine aura lieu, mercredi, le 3 octobre 1888. — Les pensionnaires doivent rentrer la veille.

2^o Les cours vacuent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : — La fête du Recteur, la naissance de Mgr de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation, et la fête patronale du Visiteur de l'Université, la fête de saint Jean-Baptiste (et à Montréal le jour de la translation et la fête patronale de l'Archevêque de Montréal).

3^o Le jour des Morts (2^e novembre) et le Mercredi des Cendres (15 février) il n'y a pas de cours durant les offices de la Cathédrale.